

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20220407_12 du 7 avril 2022

Direction des Finances

L'an deux mille vingt deux, le sept avril, à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 avril 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Benjamin GIRON.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6
Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Anne-France ARGANS - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Bertrand MANTELET - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anaëlle CAILLET pouvoir à Christine CHALAND
Philippe LOCATELLI pouvoir à Clément DELORME
Solange MARTELLACCI pouvoir à Anne-France ARGANS
Paul SACHOT pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Joëlle SECHAUD pouvoir à Bertrand MANTELET
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

Objet : Travaux de rénovation énergétique de la Maison Arlès Dufour et demande de subvention

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 30/03/2022

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune va procéder à des travaux d'économies d'énergie de la maison Arlès Dufour, située au parc Chabrières, 44 Grande Rue à Oullins.

Ce bâtiment communal est actuellement chauffé par une chaufferie fuel. Afin de réduire les émissions de CO2 et d'optimiser les performances de cette installations, des études ont été menées sur la mise en place d'une installation gaz ou sur la création d'une sous-station. Le bâtiment municipal à proximité, le "pôle musical du parc" est équipé d'une chaufferie au gaz dont la puissance disponible peut permettre le raccordement de la maison Arlès Dufour.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Les durées des études et des travaux sont estimées hors intempéries et délais de préparation des entreprises. Le planning prévisionnel des travaux sera précisé lors des études de programmation :

- 1^{er} semestre 2022 : Études et consultation des entreprises
- 2nd semestre 2022 : Début des travaux. Durée estimée des travaux : 4 à 6 semaines

Estimatif de l'opération :

Le programme de travaux comporte :

- La suppression de la chaufferie au fuel et le raccordement de la maison Arlès Dufour à la chaufferie au gaz du bâtiment municipal « pôle musical du parc », pour un coût d'opération évalué à hauteur de 40 000 € TTC. Cette phase comprenant la création d'une sous-station (venant remplacer l'ancienne chaufferie au fuel), la réalisation d'une liaison enterrée isolée entre les 2 bâtiments, et d'un départ régulé et raccordé à la GTC dans la chaufferie du pôle musical,
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures par des menuiseries en bois, pour un coût prévisionnel de 70 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève donc à 110 000 € TTC. Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Pour la réalisation de cette opération, la ville d'Oullins pourra solliciter des subventions auprès de différents financeurs et en particulier la Métropole au titre des aides à l'investissement 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS

APPROUVE le lancement des travaux de rénovation énergétique de la Maison Arlès Dufour pour un coût prévisionnel de travaux évalué à 110 000 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole au titre des aides à l'investissement 2022 et de tout autre dispositif de financements auquel cette opération serait éligible.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220407-20220407_12-DE

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Affichage :

du / / au / /

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille vingt deux, le sept avril

Pour extrait certifié conforme,

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).